

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2022 À 19H

Sous la présidence de Mme Josiane CHAPPEL, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire.

L'an deux mille vingt-deux, le 18 juillet à 19h, le Conseil Municipal de la commune de Héisingue étant réuni en séance ordinaire à la mairie de Héisingue, après convocation légale, en date du 13 juillet 2022.

Étaient présents : Yann ALIBERT, Cathy ARNOLD, Denis ARNOUX, Fabienne BOULIER, Nicolas CHRISTEN, Sylvie GRUNTZ, Jean HERTZOG, Jean-Luc KOCH, Claudia KUNTZELMANN, Christian LANDAUER, Paul LATSCHA, Nathalie REIBEL, Jocelyne SCHIRCH, Adeline SCHWEITZER,

Procurations :

M. Gaston LATSCHA à Mme Josiane CHAPPEL  
M. Rémy CASTRO à Mme Jocelyne SCHIRCH  
Mme Anne KARABABA à Mme Sylvie GRUNTZ  
M. Stéphane MARTIN à M. Christian LANDAUER  
M. Christophe OUDOT à M. Jean HERTZOG  
M. Vincent SCHWEITZER à M. Denis ARNOUX  
M. Cédric SCHWIRLEY à M. Jean-Luc KOCH  
Mme Chantal SENFT à M. Paul LATSCHA

Absent(e) excusé(e) :

Secrétaire de séance : Lannick VIGOUROUX

### **2022-61 Décision Modificative n°5**

Christian Landauer détaille le sinistre intervenu et les mesures mises en place par le personnel communal dès les premiers instants faisant suite au sinistre.

Fabienne Boulier s'étonne des soucis d'étanchéité rencontrés pour un bâtiment.

Nathalie Reibel demande si la Comète sera ouverte à la rentrée. Christian Landauer indique que des interruptions d'activité pourraient être envisagées.

Le 30 juin dernier, un épisode grêleux endommagait sévèrement la toiture de la Comète. Depuis lors, en lien avec l'assurance et les experts, les mesures

conservatoires ont été prises afin d'éviter une aggravation des dommages constatés.

Des engagements de dépenses, imprévues au Budget Primitif, se succèdent donc.

Si l'expert a validé la prise en charge, par exemple, de l'assèchement intérieur, les travaux les plus urgents demeurent actuellement la reprise de l'étanchéité de la toiture. L'entreprise SMAC est ainsi aussi intervenue pour des reprises localisées sur les points d'impact. Mais ceux-ci s'avèrent si nombreux, épars, que l'expert recommande la pose d'une protection généralisée, en attendant que le matériau constituant l'étanchéité actuelle ne soit analysé, puis changé.

Différentes entreprises ont été consultées, dans ce domaine d'activité qu'est l'étanchéité de bâtiments industriels, commerciaux ou du type de notre Centre Culturel. Une seule est en mesure de procéder à une protection par Thermobâchage. Le devis s'élève à plus de 166 000 € TTC.

Face à l'urgence de ces travaux, et d'autres ultérieurs, il est proposé au conseil municipal d'adopter la décision modificative suivante, prévoyant d'une part les dépenses susmentionnées, mais aussi les recettes constituées des remboursements de l'assurance. Des délégations sont possibles (paiement direct de l'assureur à l'entreprise), mais leur absence ponctuelle ne doit pas avoir pour effet de conduire à une aggravation des dommages constatés.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, adopte la décision modificative suivante :**

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
615221 (011) : Bâtiments publics	300 000,00	7588 (75) : Autres produits divers de gestio	300 000,00
	<b>300 000,00</b>		<b>300 000,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>300 000,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>300 000,00</b>

Fait à Héisingue, le 19 juillet 2022

Pour le maire empêché, le 1<sup>er</sup> adjoint

Josiane CHAPPEL

